

Montréal, le 26 mai 2016

Par dépôt électronique

M^e Steve Cadrin
Dufresne Hébert Comeau, Avocats
800, Place Victoria
Bureau 4500
C.P. Montréal (Québec) H4Z 1J2

M^e Louise Tremblay
Miller Thomson SENCRL / LLP
1000, rue De La Gauchetière Ouest
bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2017 et à la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017
Dossier de la Régie : R-3969-2016

Cher confrère, chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande transmise ce jour par l'ACEFO visant une extension jusqu'à **12h le 27 mai 2016** pour la transmission de ses demandes de renseignements (DDR) à Gazifère dans le dossier mentionné en titre.

Bien qu'elle aurait souhaité être informée de cette demande préalablement à l'expiration du délai dont l'ACEFO demande la prolongation, la Régie, compte-tenu des motifs invoqués, accepte la demande d'extension et attendra donc les DDR de l'ACEFO à Gazifère au plus tard à **12h, le 27 mai 2016**.

Gazifère pourra se prévaloir, si nécessaire, d'un délai supplémentaire équivalent de deux jours pour le dépôt de ses réponses à cette DDR. La Régie précise par ailleurs que le reste du calendrier demeure inchangé.

Veillez agréer, cher confrère, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd